

Veuillez cocher la case correspondante :

Demande de délivrance d'un duplicata suite à :

- Perte du précédent titre Vol du précédent titre Détérioration de l'original
 Changement de domicile Changement d'état civil et/ou d'état matrimonial

1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Mlle Mme Monsieur

Nom : _____
Nom de naissance Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)

Prénoms : _____
Au complet, dans l'ordre de l'état civil

Né(e) le : _____ à _____
Jour Mois Année Commune Département Pays

Adresse complète :

N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Complément d'adresse (Etage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit - Boîte postale)

Code postal Commune

Téléphone : _____

2. CARACTÉRISTIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE (facultatif)

Numéro : _____

Catégorie de permis obtenue : A A1 B B1 EB C EC D ED
(veuillez cocher la case appropriée)

Année de délivrance de la 1^{ère} catégorie : _____

Département de délivrance : _____

3. SIGNATURE DE LA DEMANDE

Je demande la délivrance d'un duplicata et certifie sur l'honneur ne pas être privé(e) du droit à conduire par suite d'une décision administrative ou judiciaire.

Veuillez cocher la case correspondante :

- Demande déposée au guichet avec envoi du duplicata par courrier
 Demande de duplicata faite par courrier avec retrait du titre de conduite au guichet

Il est rappelé que toute personne faisant une fausse déclaration s'expose, notamment, aux sanctions prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal et L. 224-18 du code de la route.

Fait à : _____ le : _____

Signature du demandeur

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec les services préfectoraux compétents de votre lieu de résidence.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès de votre préfecture.



4. LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

A. Votre demande est déposée au guichet des services préfectoraux

Veillez joindre les documents suivants :

- Formulaire de demande complété et signé.
- Permis de conduire à remplacer en cas de détérioration du précédent titre, changement d'adresse, changement d'état civil ou changement d'état matrimonial OU en cas de perte ou de vol du précédent titre, photocopie du récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie (dont l'original devra être présenté au guichet).
- Photocopie d'une pièce d'identité (CNI, passeport, etc), dont l'original devra être présenté au guichet des services préfectoraux. En cas de modification de l'état civil, photocopie d'une pièce justificative : livret de famille, acte d'état civil, jugement de divorce, etc.).
- Pour les ressortissants étrangers, un justificatif de résidence en France (photocopie lisible, recto et verso) : titre de séjour ou carte de résident en cours de validité (en cas de modification de l'identité, photocopie d'une pièce justificative : livret de famille, acte d'état civil, jugement de divorce, etc.).
- Deux photographies d'identité identiques et récentes (à la norme « documents d'identité et de voyage français »), portant au verso vos nom et prénom. Les photocopies ou les photographies numérisées ne seront pas acceptées.
- En cas de demande d'envoi du titre par les services postaux, une enveloppe affranchie au tarif en recommandée avec accusé de réception (liasse complète), libellée à vos nom, prénom et adresse.
- Si le montant de la taxe régionale relative à la délivrance du permis de conduire est dû, le règlement devra en être effectué au guichet de la préfecture lors du dépôt de la demande de duplicata du permis de conduire (régions concernées : Corse, Limousin, Guyane et Réunion).

B. Votre demande est effectuée par courrier (avec retrait du titre au guichet)

Veillez joindre les documents suivants :

- Formulaire de demande complété et signé.
- Photocopie du permis de conduire à remplacer en cas de détérioration du précédent titre, changement d'adresse, changement d'état civil ou changement d'état matrimonial OU en cas de perte ou de vol du précédent titre, photocopie du récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie.
- Photocopie d'une pièce d'identité (CNI, passeport, etc), dont l'original devra être présenté au guichet des services préfectoraux lors du retrait du titre. En cas de modification de l'état civil, photocopie d'une pièce justificative : livret de famille, acte d'état civil, jugement de divorce, etc.).
- Pour les ressortissants étrangers, photocopie d'un justificatif de résidence en France (photocopie lisible, recto et verso) : titre de séjour ou carte de résident en cours de validité (en cas de modification de l'identité, photocopie d'une pièce justificative : livret de famille, acte d'état civil, jugement de divorce, etc.).
- Deux photographies d'identité identiques et récentes (à la norme « documents d'identité et de voyage français »), portant au verso vos nom et prénom. Les photocopies ou les photographies numérisées ne seront pas acceptées.
- Si le montant de la taxe régionale relative à la délivrance du permis de conduire est dû, le règlement devra en être effectué lors du retrait du duplicata du permis de conduire au guichet de la préfecture (régions concernées : Corse, Limousin, Guyane et Réunion).